

Immobilier Nos honoraires d'agence T.T.C.

Vente

PRIX DE VENTE TTC hors honoraires	HONORAIRES charge vendeur Somme forfaitaire	HONORAIRES charge acquéreur
0-19 999€		1950€
20 000-29 999€		2500€
30 000-39 999€		3500€
40 000-49 999€		4500€
50 000€-59 999€		5200€
60 000-69 999€		6000€
70 000€-79 999€		6800€
80 000€-99 999€		7 700€
100 000-129 999€		8650€
130 000€-169 999€		10 500€
170 000-219 999€		12650€
220 000-289 999€		15300€
290 000-369 999€		17900€
370 000-449 999€		20500€
450 000-549 999€		22500€
Au-delà de 550 000€		4%

Barème applicable aux mandats signés à compter du Garantie financière BPA NANTES – 1 rue Françoise Sagan – 44800 SAINT HERBLAIN

Location

- + Constitution du dossier et rédaction du bail : maxi 10€ du m² sans dépasser 1 mois de loyer Hors Charges..
- +_Frais état des lieux : 3€ du m² à la charge du locataire et 3€ du m² à la charge du propriétaire.
- + Rédaction du bail et documents annexes : ??? € à la charge du locataire, ???€ à la charge du propriétaire.

Dans la limite du plafond de 11 €uros/m² conformément au décret n° 2014-890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Le plafond mentionné au I de l'article 1er et portant sur les prestations de visite du preneur, de constitution de dossier et de rédaction de bail est égal pour les logements situés en dehors des zones tendues et très tendues, à 8 euros par mètre carré de surface habitable ; le plafond mentionné au troisième alinéa du I de l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 susvisée et portant sur la prestation de réalisation de l'état des lieux est égal à 3 euros par mètre carré de surface habitable. »

Location des professionnels

Locaux commerciaux ou professionnels

Zone rurale

+ Commercialisation : 10 % HT (12 % TTC) du loyer annuel hors taxes et hors charges à la charge du locataire

+ Rédaction du bail : 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire

Zone urbaine

→ Commercialisation : 13 % HT (15,6 % TTC) du loyer annuel hors taxes et hors charges à la charge du locataire

+ Rédaction du bail : 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire